

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019**

L'an Deux Mille dix-neuf, le quatre novembre à dix-neuf heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est rassemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. CARVALHO, PASTOT, RAJAONARIVELO, Mmes BOULEFROY, MONFORT, OSTER, GENERMONT, ZIRELLI, PIHAN GAUMET, GRANDJEAN, SMITS, FRETE, DACQUIN, DRELA, DAUMAS, BALITOUT, MM. BEURDELEY, POTET, PRUVOT, TASSIN, BONNETON, PILORGE, BONNARD, PATRON, LANGLET, COPPIN, RICARD, TOULLIC, HAVEZ, CÉSCHINI, BELLOT.

**ETAIENT REPRESENTES :** Madame VANDENBROM qui avait donné pouvoir à Madame PIHAN GAUMET, Madame FOURE qui avait donné pouvoir à Monsieur PILORGE, Monsieur IODICE qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame CUZY qui avait donné pouvoir à Madame FRETE, Monsieur DAMIEN qui avait donné pouvoir à Mme DACQUIN.

**ABSENTS EXCUSES:** Madame SALSO-GROSSHENNY, Messieurs FLAMANT, SELLIER

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :** Monsieur LEFEVRE, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Assistante.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame FRETE Thérèse.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 16 Septembre 2019. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président propose d'ajouter une question à l'ordre du jour :

- **Motion contre le projet de retour à la consigne pour les bouteilles en plastique**

Cette consigne aurait des conséquences financières importantes sur le budget de la CC2V.

L'assemblée y est favorable à l'unanimité.

Monsieur le Président laisse la parole à Madame LANDELLE (Pays Sources et Vallées) et à Monsieur VERLINDEN (bureau d'études BURGEAP) pour la présentation du Plan Climat Air Energie Territorial.

Madame LANDELLE rappelle que le Conseil Communautaire avait validé en juin les axes stratégiques.

Elle présente aujourd'hui le plan d'actions pour les six années à venir.

Une stratégie et des objectifs communs à l'échelle du Pays (horizon 2030) :

- Plan d'actions CCPS
  - Plan d'actions CC2V
  - Plan d'actions CCPN
- } Plan d'actions 2020/2025

## **AXE 1 : ENCOURAGER LA RENOVATION DU BATI EXISTANT**

Objectifs associés :

- 10 000 logts (29%) rénovés
- 350 000 m<sup>2</sup> (39%) de locaux rénovés

## **AXE 2 : ANIMER UN RESEAU D'ENTREPRISES POUR PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE**

Objectifs associés :

- Réduire de 18% la consommation

## **AXE 3 : SENSIBILISER ET PROMOUVOIR DES SOLUTIONS DE MOBILITE ALTERNATIVES**

Objectifs associés :

- Réduire de 30% la consommation

## **AXE 4 : SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE ET PRESERVER LES ECOSYSTEMES**

Objectifs associés :

- Diversification des modèles agricoles actuels avec des pratiques plus raisonnées

## **AXE 5 : DEVELOPPER LES ENERGIES ELECTRIQUES AVEC LES CAPACITES DES RESEAUX ET LES SOLUTIONS DE STOCKAGE**

Objectifs associés :

- 5 à 7 mâts éoliens supplémentaires
- Multiplier par 14 la production photovoltaïque

## **AXE 6 : DEVELOPPER FORTEMENT LA PRODUCTION DE CHALEUR VERTE**

Objectifs associés :

- Multiplier par 7 le nombre de réseaux de chaleur avec approvisionnement EnR en substitution des installations de chauffage fioul/propane
- 2 à 3 nouveaux méthaniseurs

### **Grands principes du programme d'actions :**

- Un programme d'actions co-porté par une pluralité d'acteurs concertés lors de différents ateliers
- Un programme d'actions opérationnel

### **Organisation du programme d'actions**

- Une trentaine de fiches actions pour la CC2V tenant lieu de fiches pré-projets
  - ...dont une vingtaine portées conjointement avec le *Pays Sources et Vallées*
- Une contribution budgétaire de la CC2V estimée à 25 000 € sur les actions 2020 mutualisées avec le *Pays Sources et Vallées*

Un objectif transversal important : changer le comportement des élus, des habitants, des scolaires. Des actions de sensibilisation seront menées vers tous les sites (entreprises, écoles...)

### **Les actions phares :**

#### **Axe 1**

- Renouvellement de l'OPAH 2019-2021 et mise en place d'une prime isolation
- Diagnostic thermique des bâtiments publics et accompagnement des projets communaux

- Création d'une plateforme mobile d'informations multi-cibles rassemblant l'ensemble des opérateurs d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâti
- Structuration d'une filière locale de la rénovation énergétique du bâti (avec SPEE, CMA, CCI, FFB et CAPEB)

#### **Axe 2**

- Mise en œuvre du Contrat « Territoire Industrie » pour développer l'écologie industrielle
- Réalisation de diagnostics énergétiques auprès des TPE et PME du territoire et accompagnement de leurs projets (avec la CCI)

#### **Axe 3**

- Réalisation d'une étude d'intermodalité, de gouvernance en matière de mobilité et d'un schéma directeur vélo (avec l'Office de Tourisme)
  - Accompagnement à la réalisation de Plans de Mobilité auprès des entreprises et établissements scolaires (avec le SMTCO)
- Contrat de développement territorial dans la perspective du Canal Seine Nord Europe (aménagement de quais de chargement, maintenance, voie verte le long du canal...)

#### **Axe 4**

- Réalisation des études érosion et ruissellement sur les bassins versants du Matz
- Elaboration et mise en œuvre du plan d'actions découlant de l'Atlas de la biodiversité intercommunal
- Optimisation de la gestion de l'eau dans les aménagements urbains et l'agriculture
- Développement des cultures et pratiques agricoles adaptées au changement climatique et des circuits courts (étude avec la commune de Machemont pour du maraîchage)

#### **Axe 5 et 6**

- Accompagnement des projets d'énergie renouvelable portés par des communes et des entreprises (l'objectif est que les communes, dans les 6 ans, puissent avoir un conseiller qui analysera les potentialités d'économie d'énergie)
- Lancement d'une étude de faisabilité sur la commune de Chiry Ourscamp
- Lancement d'une étude de faisabilité de réseaux de chaleur sur la commune de Thourotte (quartier proximité usine Saint-Gobain) et étude géothermie sur le site qui accueillera la future piscine.
- Accompagnement à la réalisation d'un projet de méthaniseur polyvalent sur Cambronne-les-Ribécourt

## **I Administration Générale**

### **① Pays Sources et Vallées**

#### **1.1 Le PCAET**

Monsieur le Président rappelle, qu'au vu de la surface de notre territoire, la CC2V a l'obligation de réaliser un plan climat (un par EPCI) qui doit être soumis à la haute autorité environnementale pour avis. Les actions doivent être suffisamment ambitieuses et réalistes pour les évaluer d'ici six ans.

Un conseiller en énergie partagée sera présent pour nous aider à monter les cahiers des charges et à monter les dossiers de subventions pour aller chercher des cofinanceurs. Si les communes ont des projets de rénovations, elles doivent le faire savoir.

Le Conseil Communautaire arrête, à l'unanimité, le projet de Plan Climat Air Energie Territorial, et autorise Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents.

## 1.2 Le projet alimentaire territorial

Monsieur le Président rappelle que le Pays Sources et Vallées a déposé une candidature à la reconnaissance du projet alimentaire territorial auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) des Hauts de France.

Cette reconnaissance permettrait l'octroi d'une subvention de 50 000.00€ pour le territoire afin d'accompagner en ingénierie les projets d'actions dont celui du magasin fermier sur la CC2V.

## ② Finances

### 2.1 Décision Modification n°3/2019

Monsieur LEFEVRE précise qu'il s'agit d'une Décision Modificative de régularisation, comme chaque année à cette époque, au niveau des dépenses et des recettes de fonctionnement.

#### - **Investissement**

Les reliquats excédentaires permettent d'alimenter le programme de la piscine (67 596.00€) ce qui amène une provision pour la piscine de 6 300 000.00€. Cet équipement serait, de ce fait, autofinancé à 100%.

Concernant la desserte industrielle, on espère réceptionner les travaux prochainement. Il reste à réaliser les réseaux d'assainissement sous la voie ferrée (travaux réalisés par BARRIQUAND) d'où le montant inscrit de 80 000.00€ sur la Décision Modificative.

Ensuite, les mouvements financiers correspondent principalement à des changements d'article au sein des services (achat d'un véhicule...).

#### - **Fonctionnement**

Tourisme : - 33 000.00€ - Il s'agit du budget prévu pour les actions Musée territoire 14/18. L'année 2019 a été une année blanche (absence de coordonnatrice sur 6 mois et reconstitution des membres du Musée Territoire).

Environnement/déchets : Economie d'environ 48 000.00 € au niveau du tri par rapport au budget initial suite à nos bonnes performances de tri. Ces économies ont permis de réaliser quelques travaux sur la déchetterie de RIBECOURT DRESLINCOURT.

Habitat : ajout d'un budget supplémentaire suite à la mise en place de la prime isolation et ajout de 12 000.00 € pour l'OPAH.

ALSH : Ajustement suite au transfert de compétences.

Monsieur BONNARD souhaite à nouveau mettre l'accent sur la dangerosité du fonctionnement des bennes de déchets verts.

Monsieur LEFEVRE est conscient du problème. Un projet de déchetterie professionnelle est à l'étude.

Madame MONTFORT fait remarquer que la date « des encombrants » tombe le 25 décembre.

Monsieur LEFEVRE précise, en effet, que des habitants ont fait remonter l'information. Concernant le ramassage des encombrants, il précise que le sujet sera abordé lors de la prochaine commission environnement.

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, la décision modificative.

## **③ Economie**

### **3.1 Signature d'une charte du réseau Investir en Hauts de France**

Monsieur le Président propose l'adhésion au réseau Investir en Hauts de France, acteur régional de l'action de promotion, de prospection et d'accueil d'investissement français et étrangers pour la création d'emplois et d'activités nouvelles ou la pérennisation d'activités pour sauvegarder les emplois.

Le réseau est composé de la Région Hauts de France, de son agence Nord France invest et de la CCI.

Monsieur LEFEVRE explique que ce dispositif existait déjà dans la Région Nord Pas De Calais et n'a pas d'impact financier.

Ce projet facilitera les échanges dans le cadre du Contrat Territoire Industrie. Des problématiques sur les communes industrielles ont été identifiées (THOUROTTE, RIBECOURT, CHIRY OURSCAMP, CAMBRONNE DES RIBECOURT) et des groupes de travail vont se mettre en place entre les collectivités et les industries.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la charte du réseau investir.

## **④ Juridique**

### **4.1 Point d'information sur l'équipement de défibrillateurs**

Monsieur le Président explique que le décret du 19 décembre 2018 pose l'obligation faite aux établissements recevant du public de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe. Le texte entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les ERP de catégories 1 à 3, le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4 et le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les ERP de catégorie 5.

Pour rappel, les catégories d'ERP sont les suivantes :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : au-dessus de 1500 personnes ;
- 2<sup>ème</sup> catégorie : de 701 à 1500 personnes ;
- 3<sup>ème</sup> catégorie : de 301 à 700 personnes ;
- 4<sup>ème</sup> catégorie : 300 personnes et au-dessous, à l'exception des établissements compris dans la 5<sup>e</sup> catégorie ;
- 5<sup>ème</sup> catégorie : établissements dans lesquels l'effectif du public n'atteint pas le chiffre minimum fixé par le règlement de sécurité pour chaque type d'exploitation.

Monsieur LEFEVRE précise que la CC2V peut mettre en place un groupement de commandes pour les communes intéressées qui intégrera l'acquisition du défibrillateur et la formation. La CC2V prendra contact auprès des communes au deuxième semestre 2020.

## 4.2 Groupement de commandes pour le sel de déneigement

Monsieur le Président propose de lancer une procédure de marché sous forme de groupement de commandes pour le sel de déneigement pour l'année 2019/2020. Il demande à être autorisé à signer la convention de groupement d'achats.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer le groupement de commandes pour le sel de déneigement.

## 4.3 Liste des marchés notifiés Octobre 2019

Monsieur le Président informe l'assemblée du dernier marché de fournitures et services passé par la CC2V, à savoir :

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Ville	Durée du marché	Montant du marché
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REHABILITATION / CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT MUSEOGRAPHIQUE	16/10/2019	Groupement solidaire : -3ème OPUS (cotraitant 1-mandataire) -Sté TARGET (co-traitant2) -Atelier AUDIOVISUEL (cotraitant 3)	59800 60170 69300	LILLE ST LEGER AUX BOIS CALLUIRE	12 mois	Elaboration du programme : 18700 € HT Coût unitaire d'un réunion supplémentaire : 400 € HT

## II Environnement

### 1.1 Approbation et signature du Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé (CTMU) avec l'éco organisme Eco mobilier

Monsieur le Président rappelle qu'un contrat territorial pour le mobilier usagé (CTMU), de transition, a été conclu pour l'année 2018 entre la collectivité et Eco-mobilier. Ce dernier prend en charge la gestion des DEA ménagers comme professionnels sur le périmètre du mobilier, de la literie et des produits remboursés d'assise et de couchage.

Après concertation avec les associations représentant les élus et collectivités territoriales, l'éco-organisme propose un nouveau contrat : le CTMU pour la période 2019-2023.

Le CTMU a pour objet la prise en charge opérationnelle des DEA par Eco-mobilier sur le territoire de la collectivité ainsi que le versement de soutiens financiers pour les tonnes de DEA collectées séparément (collecte des bennes affectées aux deux déchetteries du territoire par Eco-mobilier) et pour les tonnes de DEA collectées non séparément (collecte par la collectivité) ainsi que des soutiens aux actions de communication.

La collectivité étant couverte par un contrat avec Eco-mobilier avant le 31 décembre 2018, le nouveau CTMU sera conclu avec rétroactivité au 1er janvier 2019.

Il est donc proposé aux conseillers communautaires de bien vouloir autoriser le Président à signer le Contrat territorial pour le mobilier usagé pour la période 2019-2023 entre Eco-Mobilier et la CC2V ainsi que tout autre document se rapportant à ce contrat.

Monsieur LEFEVRE rappelle que c'est une opération vierge qui n'engage pas de dépenses pour la CC2V.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer le CTMU avec l'éco organisme.

### **III Aménagement du territoire**

#### **1.1 Acquisition foncière pour le projet de piscine intercommunale**

Monsieur LANGLET rappelle que par délibération en date du 15 décembre 2015, il avait été décidé de construire la nouvelle piscine sur des terrains aujourd'hui cultivés situés entre la RD 932 et le quartier Mendès France à Thourotte. Suite au refus du Département de créer un accès depuis la RD 932 pour desservir ce site, il n'était plus possible de construire la piscine sur ces terrains. Une étude préalable a été réalisée par le CAUE sur deux nouveaux sites dont un situé dans la Zone d'Activités du Gros Grelot à proximité du magasin Brico Dépôt.

Il s'agit des parcelles cadastrées ZB 362, ZB 241, ZB 243, ZB 244, ZB 246 et ZB 247 représentant une superficie de 50 253 m<sup>2</sup> et appartenant à la société SAS 3J. Le projet a été présenté au propriétaire lors d'un rendez-vous le 20 septembre dernier.

Une proposition d'achat des terrains au prix de 20€ / m<sup>2</sup> a été faite et acceptée par le propriétaire. Ainsi, vu l'avis du Service des Domaines en date du 20 juin 2019 et vu l'accord de la société SAS 3J, il est proposé d'acquérir ces parcelles au prix de 20€/m<sup>2</sup> soit 1 005 060 euros et d'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

Monsieur le Président explique que le propriétaire vend l'ensemble de son terrain mais que toute la superficie ne servira pas à la construction de la piscine et pourra être revendu.

Madame BALITOUT défendra ce projet au Département sachant qu'au regard du montant demandé il sera opportun de répartir les travaux en plusieurs tranches.

Monsieur LEFEVRE explique qu'initialement la piscine était construite sur des parcelles agricoles (coût de la parcelle moindre). A contrario, la nouvelle situation géographique n'entraîne aucun frais de voirie (déjà existante). L'opération est globalement équilibrée et n'entraînera pas de surcoût.

Il est précisé que la demande de subvention pourrait être inscrite au prochain Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, l'acquisition foncière pour la construction de la piscine.

## **IV Tourisme**

### **1.1 Etude sur le devenir des carrières de Montigny**

Monsieur PASTOT explique que, suite à une réunion avec la Machemontoise, la CC2V proposera le lancement d'une déclaration d'utilité publique sur le périmètre du projet pour l'acquisition des parcelles ainsi que la prise en charge des études pour l'assainissement et l'eau potable.

L'Office de Tourisme portera une étude d'opportunité et de faisabilité pour l'exploitation du site dans le cadre de son appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès de la Région Hauts de France.

Monsieur LEFEVRE précise que lors du prochain Conseil Communautaire une DUP sur l'ensemble du site pourrait être inscrite à l'ordre du jour.

### **1.2 Projet d'extension du Musée de la Batellerie et réflexion sur les aires de stationnement**

Monsieur PASTOT précise que le bureau d'étude 3<sup>ème</sup> OPUS a été retenu en qualité d'AMO pour l'extension du Musée de la Batellerie (Coût 18 700 € HT).

Cette mission pluridisciplinaire doit réaliser une programmation des opérations suivantes :

- Réhabilitation de l'ancienne Poste pour répondre aux besoins d'un équipement muséographique,
- Construction d'une extension (surélévation) reprenant le logement de la Poste et s'avancant vers les écluses (Belvédère),
- Programme muséographique de la Cité.

Le coût global d'opération, estimé à 4 520 700 €, est réparti entre les travaux du nouveau centre d'interprétation, la muséographie et les aménagements du musée actuel en centre de formation.

En parallèle, une réflexion doit être menée sur les aménagements des aires de stationnement.

Monsieur BEURDELEY tient à ce que la Poste soit toujours identifiée comme tel.

Monsieur LEFEVRE explique, en effet, l'intérêt de préciser que les services locaux sont nécessaires. La réflexion ne se limite pas simplement à un musée.

La région est intéressée pour travailler avec nous sur de la formation, l'UTC est également intéressée.

Il y a des financements à aller chercher, notamment au niveau de l'Europe, de la Région et du Département mais il faut engager le marché de travaux avant 2021.

### **Motion contre le projet de retour à la consigne pour les bouteilles en plastique**

Monsieur le président explique que ce projet de consigne pourrait avoir un impact financier important pour la CC2V.



Ce projet de consigne n'est soutenu par aucun des principaux acteurs de la concertation (associations de collectivités, associations de consommateurs, associations de protection de l'environnement, fédération des professionnels du déchet).

Sur le plan environnemental, cette mesure ne permettrait absolument pas de réduire les déchets plastiques mais au contraire de maintenir sur le long terme l'usage de la bouteille plastique à usage unique.

En monétisant le seul geste de tri des bouteilles, ce projet, porté par les vendeurs de boissons, risque également de démobiliser les Français sur tous les autres gestes de tri, qui resteront des gestes citoyens, non rémunérés.

Monsieur LEFEVRE explique que le Sénat s'est opposé à cet article.

Il pense que ce dispositif posera un problème pour les commerces de proximité. Les consommateurs paieront l'Ecotaxe et pourront la récupérer seulement s'ils ramènent leurs bouteilles en magasin mais seules les grosses enseignes pourront mettre en place ce dispositif de consigne.

Au regard des enjeux pour notre territoire et ses habitants, les conseillers communautaires de la CC2V s'opposent au projet de loi rendant possible le développement d'un tel dispositif qui viendrait remettre en question 30 ans de service public local de collecte sélective porté par les collectivités locales.

## **VI Questions diverses**

Madame ZIRELLI souhaite revenir sur la composition du Conseil Communautaire en 2020. Elle ne trouve pas logique les modalités de calculs retenus pour le nombre des conseillers en 2020.

Monsieur LEFEVRE explique que ce point était inscrit à l'ordre du jour d'un précédent Conseil Communautaire. Plusieurs scénarios avaient été établis, à charge aux communes de délibérer (32 conseillers pour le droit commun et deux scénarios à 38 et 40 conseillers).

La CC2V a reçu un courrier du Préfet stipulant que 4 communes avaient délibéré (CAMBRONNE LES RIBECOURT, MONTMACQ, RIBECOURT DRESLINCOURT et TRACY LE VAL). Il fallait une majorité qualifiée pour que les huit sièges supplémentaires soient adoptés.

Monsieur BONNARD souhaite revenir sur le projet du CSNE.

Le nouveau pont qui sera construit à CHIRY comportera des trottoirs mais pas sur les parties ascendante et descendante de ce même pont. Il n'y aura plus d'accès piétons sur le chemin de randonnée qui mène à OURSCAMP ni d'accès pour rejoindre la gare.

Monsieur BONNARD n'approuve pas cet aménagement.

Il a interpellé le Conseil Départemental et la société du CSNE et demande si la CC2V peut intervenir, s'agissant de voies douces auprès de la SCSNE et demande si l'on peut envisager une réunion avec le sous-préfet.

Monsieur le Président a rencontré la présidente du Conseil Départemental avec Sébastien NANCEL et la société Canal Seine Nord. Les échanges ne sont pas toujours constructifs et les réponses apportées ne correspondent pas aux attentes de notre territoire.

Monsieur LEFEVRE se charge d'organiser une réunion avec le sous-préfet.

La séance est levée à 22h00.